



**Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire**

**Vu** les dispositions des articles L.711-3, 4°, L.711-8 et R.711-32 du code de commerce,

**Vu** la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Pays de la Loire en date du 9 décembre 2021,

**Vu** la convention de délégation de compétence entre le Président de la CCI Pays de la Loire et le Président de la CCI Nantes St-Nazaire concernant le recrutement et la gestion de la situation personnelle des agents mis à disposition et des salariés de droit privés affectés signée le 9 décembre 2021,

**Vu** l'article R.711-68 du code de commerce,

**Vu** le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire, en son article 2.2.5 du Chapitre 2,

**Décide de :**

Donner délégation de signature à Monsieur Stéphane DROBINSKI, Directeur Général de la CCI Nantes St-Nazaire, des actes tels que définis à la convention de délégation de compétence susvisée et relatifs au recrutement et à la gestion de la situation personnelle des agents mis à disposition et des salariés de droit privés affectés.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Nantes, le 4 juillet 2022

**M Yann TRICHARD**

Président